



ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

HABITABLES 2021-2024

C N L R – 25/06/2022

LNLPC

Parcours de 35 mn environ

Grade : 5C - Code : C



1. REGLES

1.4 Horaire et coef des marées : La Rochelle Palice **BM 21h34 (2.05 m) coef 56 samedi soir, PM 03h56 (5.20 m) coef 55 dimanche matin 26 juin.**

6. PROGRAMME DES COURSES

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est **19h30.**

9. LE PARCOURS sous réserve de changements apportés sur l'eau par le Comité course est ainsi

- Départ suivant § 12* à la bouée des Minimés
 - Longe nord de Boyard à babord
 - Bouée des Minimés à babord
 - Roches du sud à laisser à babord
 - Les filières des Basques à laisser à babord
- Arrivée suivant § 14 à la bouée des Minimés

10. MARQUES

10.1 Les différentes marques sont:

- Bouée conique jaune CNLR gonflable
- Bouée des Minimés
- Roche du Sud
- Longe nord de Boyard
- Bouées des filières des Basques

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont celles indiquées dans les arrêtés préfectoraux et les Instructions Nautiques du SHOM, tels que: les abords du Fort Boyard, la zone du port de La Pallice ou les filières. Il est rappelé que les cargos sont prioritaires en particulier dans le chenal entre la roche du sud et le port de la Pallice et qu'il est dangereux et interdit de croiser devant un paquebot à moins de 300 m.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre: **bouée orange CNLR à laisser à tribord et la bouée des Minimés à laisser babord.**
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF.
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction.

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre: **La bouée des Minimés à laisser à bâbord à 3 longueurs de bateau et le phare du bout du monde à laisser à tribord. Transmettre rapidement son heure d'arrivée au comité de course**

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

19. REGLES DE SECURITE (rappel de l'avis de course et des instructions de course générales et communes à toutes les courses cf le site web du CNLR ou l'affichage au club)

19.1 CANAL VHF 77

19.1a Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire pour tout bateau.

19.1b Emargement par appel VHF des bateaux et équipages sur l'eau par le Comité de course avant le départ de la première course de la journée.

19.1c Le port de brassière est obligatoire pour les concurrents naviguant en solitaire. L'administration des affaires maritimes recommande le port permanent pour tous.

19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

22. BATEAUX OFFICIELS

Le bateau officiel identifié est le Gib Sea 90 «Epsilon» de couleur bleue portant le pavillon CNLR.

28. PRIX

Des prix seront décernés à chaque bateau

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course: **Philippe Bardin 06 68 12 94 82**
